Chers camarades,

Le 10 octobre l’un des nôtres a été condamné à sept ans de prison fermes pour meurtre.

La cour d’appel de Lyon a considéré que le capitaine DOBRITZ avait intentionnellement donné la mort à un homme.

 Cette peine est-elle surprenante ? Non, même plutôt clémente pour un tel crime.

Après tout un capitaine de gendarmerie n’est pas au-dessus des lois et se doit d’assumer ses fautes.

 Alors votre premier réflexe va être de consulter internet pour en savoir un peu plus sur cette regrettable affaire qui vient ternir l’image iconique de notre noble institution auprès de nos concitoyens.

 Vous allez trouver une multitude d’articles de différents journaux, même dans l’ESSOR de la gendarmerie qui revendique la défense de la parole et le soutien des gendarmes.

 Y apparaissent toujours les mêmes éléments.

 Après une course poursuite un binôme de gendarmes bloque un véhicule avec des plaques signalées volées, une vidéo montre alors un gendarme, à pied, tirer sept fois sur la voiture qui recule entrainant le décès du conducteur. Effectivement, c’est accablant d’incompétence.

 En fait ces articles sont un copié-collé d’une dépêche AFP du bureau de Lyon qui, sans avoir envoyé de journaliste lors du procès, a interrogé les avocats pour la rédiger. Celui des parties civiles va, lui, monopoliser la parole pour raconter une version erronée des évènements développée dans le prétoire.

 La réalité des faits est quelque peu différente.

 Le 11 mars 2018 vers 20h45, de nuit, sur la commune de Baie Mahault en Guadeloupe les gendarmes sont appelés par une femme qui vient de reconnaître sur une voiture inconnue ses plaques minéralogiques, volées quelques jours auparavant. Dans l’urgence et en prévoyant la mise en place de son dispositif d’interception le capitaine Dobritz, commandant la brigade, décide de se rendre sur place avec un autre gendarme pour procéder à la certification du renseignement. À l’arrivée sur zone le véhicule suspect n’est pas à l’endroit indiqué. Ils décident alors de poursuivre les recherches dans la zone commerciale déserte à cette heure. Ils repèrent finalement le véhicule stationné tous feux éteints mais sans pouvoir formellement lire le numéro, ils décident d’aller l’inspecter le pensant inoccupé. C’est en arrivant à sa hauteur qu’ils constatent qu’un individu recherché se trouve à l’intérieur. La décision d’interpellation est aussitôt prise.

Le gendarme s’arrête devant la voiture et le capitaine, en tenue, descend, dégaine son arme, la pointe sur le conducteur en faisant les sommations « Halte gendarmerie » pour l’obliger à se soumettre à la force publique. Malheureusement ce dernier démarre brusquement et tente de passer une vitesse faisant rugir le moteur en même temps que les phares s’allument, le capitaine qui se trouve devant est persuadé qu’il va se faire écraser contre son propre véhicule. Il fait un pas de côté et ouvre le feu. Deux coups très rapprochés comme on le lui a enseigné. Le conducteur est mortellement touché mais réussi malgré tout à enclencher la marche arrière, la voiture recule alors vivement, le capitaine poursuit son intervention ignorant le résultat de son premier tir et avance vers l’objectif en essayant de le stopper en tirant dans la roue et le capot moteur, deux impacts y seront retrouvés sur les cinq coups tirés.

 Il existe effectivement un enregistrement vidéo, sans le son, qui capture la scène non pas au tout début de l’action mais à partir du troisième coup lorsque le tireur avance pour tenter d’immobiliser le véhicule qui recule à vive allure. Seulement trois flashs sont visibles. Évidemment le poids de ces images est bien différent de ce qui est faussement présenté comme la preuve infaillible de la commission d’une nouvelle violence “policière“ en insinuant qu’elle montre un gendarme tirer 7 fois sur un conducteur en train de reculer.

 La fouille de la voiture démontrera, entre autres éléments, qu’un pistolet automatique de 9mm alimenté et chargé se trouvait positionné entre le siège et la console avant. La personne décédée est un délinquant niçois, multirécidiviste, vivant sous un faux nom en Guadeloupe alors qu’il était l’objet de deux mandats de recherche, l’un de Grasse et l’autre de Nice. À la suite de son décès sa compagne a repris son trafic de stupéfiants entre l’ile et la métropole pour lequel elle sera d’ailleurs condamnée à 18 mois de détention.

 Alors comment peut-on expliquer une telle interprétation des faits ?

Qu’est ce qui fait que les jurés et les juges ont lourdement condamné un soldat de la loi censé œuvrer, comme eux, à la défense de la société ?

 Comment la détermination, l’abnégation ou le sens de l’engagement dans ce qu’il a de plus noble, inculqué tout au long de sa formation, ont pu être caricaturés voire moqués par des magistrats ? Dépeignant le capitaine Dobritz comme un prédateur froid, un chasseur, refusant de laisser échapper sa proie, son trophée. L’instant d’après lui reprochant, à l’inverse, d’être un chien fou se comportant en cow-boy irresponsable ?

 Les récents évènements ayant conduits au déclenchement d’émeutes dans de nombreuses villes et a une hystérisation médiatique au sujet des violences dites “policières“ ont probablement créé un contexte délétère aux forces de l’ordre, en général et au traitement des affaires impliquant l’usage des armes à la suite d’un refus d’obtempérer, en particulier. Certains serviteurs de l’état se retrouvent broyés dans une véritable tectonique des plaques due à la polarisation des forces politiques qui se radicalisent autour de sujets censés être représentatifs de leur vision de la société.

Malheureusement, pour certains, un jeune officier Saint Cyrien de 33 ans, père de trois enfants, catholique pratiquant et excellemment noté par ses chefs, représentant les valeurs d’engagement absolu au service de l’état est terriblement réactionnaire. Il retarde l’éclosion d’un nouveau monde plus juste et plus libre. Leur discours outrancier fait de violence et de fureur mérite-t-il d’être entendu ? Oui et nous sommes en partie là pour le garantir.

 Mais aujourd’hui qui se souvient d’Arnaud Beltrame dans le vacarme Adama Traoré ?

Demain qui se souviendra de Romain Dobritz ? Nous ! Nous ne l’abandonnerons pas !

Il est maintenant incarcéré au centre pénitentiaire de Villefranche dans un environnement extrêmement hostile pour un gendarme. Il fait face, il est debout, il mène un terrible combat dans des ténèbres inconnues. C’est un guerrier, il n’a pas le choix, il doit retrouver sa famille.

Nous nous devons de penser à lui, souvent, car il porte seul ce qui a fait la grandeur de notre institution. Ne jamais renoncer, quel qu’en soit le prix, à la mission confiée. La sienne maintenant est de rétablir son honneur et sa probité.

 Souvenez-vous de la phrase rituelle entendue un soir de triomphe, nous sommes debout, nous relèverons l’homme et nous l’aiderons dans sa mission, même si, parfois, nous devrons le porter !